

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
COMMUNALES****Lettre d'information aux communes
N°17 / 07 juillet 2023**

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 58 50
f +41 32 420 58 51
secr.com@jura.ch

Sommaire

[Rapport sur les finances communales 2021](#) | [Plan équilibre 22-26 : contribution du personnel de l'Etat et impact dans les communes](#) | [Comptes communaux : rappel du délai du 30 juin](#) | [Formation des élus communaux : 107 participants lors de la session de juin 2023](#) | [Guide à l'intention des élus communaux](#) | [Cyber-sécurité : consultation des communes et séance d'information](#) | [Horaire réduit durant la pause estivale](#)

Finances communales 2021 : un bénéfice global de 13,8 millions de francs

Le *Rapport sur les finances communales* a été publié le 7 juillet 2023. Comme chaque année depuis 2013, il présente les données financières des corporations de droit public (communes municipales, mixtes et bourgeoises ; syndicats de communes). Pour l'exercice 2021, les communes jurassiennes ont réalisé un bénéfice global de 13,8 millions de francs, en augmentation de près de 3 millions par rapport à 2020. Elles ont attribué un montant de 1,6 million à la réserve de politique budgétaire et réalisé des investissements pour 39 millions de francs. Les indicateurs financiers mettent toutefois en évidence un endettement qui reste élevé. Enfin, la situation financière de plus de la moitié des communes de moins de 500 habitants demeure fragile.

Le Rapport 2021, avec l'ensemble des données financières des communes et les recommandations du Gouvernement, est accessible via le lieu suivant : <https://www.jura.ch/rfcom>.

Plan équilibre 22-26 : contribution du personnel de l'Etat et impact dans les communes

Dans le cadre du Plan équilibre 22-26, la mesure 105 instaure une contribution financière du personnel de l'Etat correspondant à 1,9% du traitement de base pour une durée de trois ans (2024-2026). La mise en œuvre de cette mesure s'effectue par une modification du décret sur les traitements du personnel de l'Etat, modification acceptée par le Parlement jurassien en première lecture le 21 juin 2023 (54 voix contre 1).

Si le Parlement confirme cette modification en deuxième lecture le 6 septembre 2023, elle s'appliquera également aux collaborateurs des 20 communes jurassiennes¹ dont le règlement relatif au statut du personnel contient les dispositions transitoires². Le personnel devra alors être informé de cette modification salariale au plus tard le 30 septembre 2023, trois mois avant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, le 1^{er} janvier 2024.

Celles des 20 communes concernées qui décideraient de ne pas appliquer cette contribution salariale doivent modifier leur règlement sur le personnel d'ici à la fin 2023. Le délégué aux affaires communales tient à leur disposition l'intitulé de l'article à intégrer dans leur règlement pour que cette mesure salariale ne s'applique pas au personnel communal.

Pour les 31 autres communes, cette modification législative, si elle est adoptée par le Parlement, n'aura pas d'effet sur le traitement de leur personnel : soit elles ne sont pas soumises au décret, soit leur règlement relatif au statut du personnel ne contient pas les dispositions transitoires de l'article 87.

Comptes annuels des communes : rappel du délai du 30 juin

Conformément au décret concernant l'administration financière des communes (art. 18, RSJU 190.611), l'exécutif communal soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif **avant le 30 juin** qui suit la

¹ Boécourt, Clos du Doubs, Coeuve, Cornol, Courgenay, Courrendlin, Courtedoux, Courtételle, Fontenais, Grandfontaine, Lajoux, Les Bois, Les Breuleux, Les Genevez, Montfaucon, Movelier, Rossemaison, Saulcy, Soyhières et Val Terbi.

² Art. 87, al. 2 du règlement type relatif au statut du personnel de la commune : « *S'agissant du traitement, les dispositions transitoires du décret du 18 décembre 2013 sur le personnel de l'Etat s'appliquent.* »

fin de l'exercice. Dès que les comptes sont approuvés, ils sont transmis sans délai au Délégué aux affaires communales en vue de leur apurement, mais **au plus tard le 30 juin**.

Formation des élus : bilan positif pour la session de juin 2023

47 participants le 1^{er} juin à Delémont, 41 le 15 juin à Alle et 19 le 29 juin à Saignelégier : ce sont au total 107 élus communaux (1 sur 5) qui ont suivi la première session de formation, d'informations et d'échanges organisée par la délégation aux affaires communales en collaboration avec l'Association jurassienne des communes. Avec pour thème « Les bases de l'activité communale », ces trois séances ont permis de présenter le cadre général dans lequel évoluent les communes. Des exemples concrets et le traitement de plusieurs cas pratiques ont agrémenté ces séances qui ont donné lieu à de nombreuses questions et interactions entre tous les participants. [Support du cours à télécharger sur le site du délégué aux communes](#).

Nouveau : un guide pratique à l'intention des élus communaux

En lien avec la formation susmentionnée, le délégué aux affaires communales a publié un « Guide pratique à l'intention des élus et des élues des communes jurassiennes ». Premier du genre, ce guide est amené à évoluer et à s'enrichir. Il s'agit d'un document didactique devant permettre à chaque personne élue d'être en mesure d'accomplir son mandat dans les meilleures conditions d'information.

Du cadre général de l'activité des communes à la péréquation financière en passant par les obligations des personnes élues, le guide comprend 9 chapitres et plusieurs annexes. Il s'adresse également aux citoyennes et citoyens jurassiens qui s'intéressent de près ou de loin aux activités de leur commune dans l'idée, pourquoi pas, un jour, de s'engager à leur tour. [Guide à télécharger sur le site du délégué aux communes](#).

Stratégie cantonale de cyber-sécurité : consultation des communes et séance d'information

Récemment, des communes romandes ont été la cible de cyber-attaques. Face à cette problématique majeure, le Gouvernement a mandaté le Service de l'informatique pour établir une stratégie cantonale de cyber-sécurité visant les objectifs suivants :

- Augmenter la confiance, la résilience et la souveraineté numériques de la société jurassienne face aux défis de la numérisation et de sa sécurité en particulier.
- Doter le Canton du Jura d'une gouvernance de cyber-sécurité coordonnée avec ses missions fondamentales et avec les exigences extérieures, en particulier du niveau fédéral.
- Doter le Canton du Jura d'une vue d'ensemble dynamique sur la maturité de sa cyber-sécurité, sur les activités et projets au niveau de la Confédération, sur les acteurs nationaux et internationaux pertinents et sur l'état des défis de la numérisation.
- Appuyer les communes et autres entités publiques dans la définition des mesures à mettre en place pour protéger leurs données.

Dans le cadre de l'établissement de la stratégie, des ateliers ont été mis sur pied afin de garantir une conception collective qui permette d'intégrer les besoins de tous dès les premiers pas. Il est maintenant important de partager cette stratégie avec l'ensemble des acteurs concernés et de recevoir leur position.

Les communes sont invitées à transmettre d'ici le **31 août 2023** leur appréciation ainsi que leurs remarques, par le biais du questionnaire transmis par courriel le 16 juin 2023, à retourner au Service de l'informatique, de préférence par courriel (secur.sdi@jura.ch) / 032 420 59 00).

Afin de répondre aux questions des communes et d'améliorer la compréhension du sujet, le Service de l'informatique présentera le projet de consultation lors d'une séance qui se tiendra le **23 août 2023** à 18h30 à l'auditorium du CEJEF, rue de l'Avenir 33, Delémont (communication de présence ou d'absence souhaitée par courriel à secur.sdi@jura.ch jusqu'au **16 août 2023**).

Délégation aux affaires communales : horaire réduit durant la pause estivale

La délégation aux communes assure une permanence durant toute la période estivale. L'horaire sera toutefois réduit du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2023: nous ne serons atteignables que de 9h00 à 11h00. Nous vous souhaitons un bel été.